***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 1er MARS 2019***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil dix-neuf, le premier mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le vingt-deux février deux mil dix-neuf, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MM Beuzelin, Lecoufle, Danezan, Castel, Canchel, Wallerich, Démottais, de Murat.

Etaient Absents Excusés : MME Auzou, MM De Saint Tigny et Fouquier.

Etait Absent :

Pouvoirs : Mme Auzou a donné pouvoir à Mr Beuzelin

 Mr Fouquier a donné pouvoir à Mr Lecoufle

Secrétaire : Mr Canchel.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2019***

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que compte tenu que le bilan de l’expérimentation concernant l’arrêt du car scolaire sur l’aire de stationnement situé à proximité de l’abribus positionné devant la Mairie n’a pas été concluant, il n’est pas envisagé de déplacer l’arrêt du car actuel.

**ATTRIBUTION DE L’HERBE SITUEE LA VATINE**

**« ANCIEN TERRAIN DE FOOT »**

**DL/2019/002** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que, suite à l’envoi, aux agriculteurs de la Commune d’un courrier proposant, l’attribution, pour deux ans à compter du 1er janvier 2019, de l’herbe située La Vatine « ancien terrain de foot » au prix de 600 € par an, seules trois candidatures ont été reçues : Madame Anne-Marie HUET (SCEA HUET DE MANTOT), Monsieur CABOT Baptiste (SCEA DE BEAUMONT) et Monsieur Daniel BEUZELIN (EARL LA NORMANDISE).

Comme stipulé dans le courrier envoyé aux agriculteurs, Monsieur le Maire demande à Monsieur Jack DANEZAN, Adjoint, de procéder au tirage au sort.

Ayant été tiré au sort, Monsieur Baptiste CABOT (SCEA DE BEAUMONT) se voit attribuer l’herbe située La Vatine « ancien terrain de foot », pour deux ans à compter du 1er janvier 2019 et jusqu’au 31 décembre 2020, au prix de 600 € par an. Une convention sera établie entre la Commune de Grémonville et Monsieur Baptiste CABOT (SCEA DE BEAUMONT).

**Adoucisseur**

**lave-vaisselle**

**salle polyvalente**

**DL/2019/003** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SARL FROID 76 concernant la fourniture et pose d’un adoucisseur pour le lave-vaisselle de la salle polyvalente soit une somme de 673.35 € HT (808.02 € T.T.C).

Monsieur Jack DANEZAN informe le Conseil Municipal que la SARL FONTAINE a également été sollicitée pour une demande de tarif mais que cette dernière a répondu qu’elle n’en fournissait pas.

 Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable au devis fourni par la SARL FROID 76. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

**acquisition materiel**

**salle polyvalentE ET CIMETIERE**

**DL/2019/004** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par ADEQUAT concernant la fourniture de rayonnage et de deux conteneurs pour la salle polyvalente et le cimetière soit une somme de 1 017.37 € HT (1 220.85 € TTC).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à ces achats. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

**AVENANT AGENCE DLVR**

**PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU)**

**DL/2019/005** Suite à l’envoi d’une lettre de mise en demeure à Madame Delphine LEMAISTRE pour la reprise des étapes restantes du PLU, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a reçu un avenant établi par l’Agence DLVR concernant la mission complémentaire relative à l’élaboration du PLU soit une somme de 1 500.00 € HT (1 réunion comprise) à laquelle s’ajoute 450.00 € HT par réunions supplémentaires ainsi que 2 100.00 € HT pour le dossier d’évaluation environnementale du PLU (si besoin).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, acceptent cet avenant et décident de fixer, à l’Agence DLVR, un délai de clôture du dossier avant la fin de l’année 2019 et notamment au 1er octobre.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

***questions diverses***

* En vue des futurs achats de matériel pour la salle polyvalente, les membres du Conseil Municipal teste la qualité de la table qui a été apportée par Mr Eric CASTEL. Il conviendra de prévoir l’achat des chaises assorties et d’un diable.
* Il est signalé que, malgré un contact auprès de Monsieur Samuel GENDRIN du Syndicat d’Eau de Yerville, l’affaissement et le tampon à resceller au niveau du Lotissement les Merisiers restent à faire.
* Monsieur Jack DANEZAN signale qu’il va falloir étudier l’emplacement des aires de jeux prévues autour du City Stade par rapport à sa propriété ainsi que le choix du type de structures.
* Monsieur de MURAT Régis signale que suite à la réfection de la Rue de Cotte-Cotte, les accotements ne sont pas stabilisés et que des ornières se forment.
* Monsieur de MURAT Régis demande s’il serait possible d’instaurer un calendrier indicatif des réunions du Conseil Municipal.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**